

Réf: Dossier 357833

Avis de constitution

SOCIETE « KOROL-BATIR BTP »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN, COCODY RIVIERA
2- NON LOIN DE LA BANQUE SGCI- RUE DES JARDINS- LOT
227, ILOT 28, Lot 227, Ilot 28

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/09/2024 , et enregistrés au CEPICI le 30/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KOROL-BATIR BTP »

Objet : LOTISSEMENT – CONSTRUCTION BÂTIMENT – GESTION IMMOBILIÈRE – VENTE DE MATÉRIELS DE CONSTRUCTION – CONCEPTION DE PLAN - VENTE DE TERRAIN – VENTE DE VÉHICULES – VENTE DE MATÉRIELS MÉDICAUX - IMPORT/EXPORT - DIVERS.

Aussi la prise de participations en côte d'ivoire et à l'étranger, dans toutes entreprises ou sociétés, quelle qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts, souscription, apport ou autrement, le conseil, l'importation de tous produits et matériels en rapport avec l'objet social, toutes études ou tous services d'assistance et conseils liés à l'objet social ; toutes études, tous travaux en rapport avec l'objet social ; ventes et achats de tous matériels, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales quelconques par voie de création de sociétés nouvelles, apport souscription ou achat de droits sociaux, association en participation ou autrement ; la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de ces participations et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat et de vente.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN, COCODY RIVIERA

2- NON LOIN DE LA BANQUE SGCI- RUE DES JARDINS- LOT
227, ILOT 28, Lot 227, Ilot 28

Dirigeant(s) M KOUITCHEU NGANKAM ROMUALD OLIVIER
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-11626 du 08/11/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69245/GTCA/RC/2024 du 08/11/2024

